

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-58Item](#)[Marie Moret à monsieur Chastanier, 23 août 1897](#)

Marie Moret à monsieur Chastanier, 23 août 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméRetourne à Chastanier les épreuves des « Documents pour une biographie complète de Jean-Baptiste André Godin » et lui fait part de ses observations. Les caractères typographiques sont trop fins ; les lecteurs trouvaient déjà que les caractères utilisés par l'imprimerie Laporte étaient difficiles à lire ; demande à changer la taille des caractères pour ce numéro ou le prochain. Demande que les épreuves soient mises en page pour pouvoir contrôler la pagination et compléter les « bouts de page » si besoin. Rappelle à Chastanier qu'il doit lui envoyer l'ensemble des épreuves et des manuscrits et envoyer à Pascaly uniquement l'épreuve de son article « Le congrès des accidents du travail ». Marie Moret poursuit la lettre après réception du courrier de Chastanier datée du 21 août 1897. Elle ne peut accepter pour la suite du numéro des caractères encore plus fins que ceux des deux premiers articles ; chaque numéro est composé avec les mêmes caractères, seul l'interlignage change pour les deux premiers articles. Ajoute à son envoi l'épreuve corrigée de l'article de Pascaly et signale à Chastanier que les corrections de Pascaly priment sur les siennes en cas de désaccord.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Imprimerie](#)

Personnes citées

- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)
- [Roger et Laporte](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation4 p. (345r, 346v, 347r, 348r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère
23 août 1867

Monsieur Chestanier,

J'ai l'honneur de vous
confirmer ma lettre d'hier et
de vous retourner par ce
même courrier les épreuves
des pages "Documents" pour
une biographie - - -

— Le premier point à
vous signaler c'est que
vos caractères sont plus
fins - et conséquemment
moins lisibles - que
celux du modèle; or, s'il
devait y avoir une diffé-
rence, il vaudrait mieux

qu'elle fut en sens
opposé, car certains de
mes lecteurs trouvent
cela trop fins, les caractères
sont employés à l'im-
primerie La poste.

Si vous ne pouvez
faire mieux pour le
numéro sous presse,
voyez je vous en prie
à modifier la chose
pour le numéro sui-
vant.

Autre point:

— J'avais oublié de vous
dire que les corrections
n'entraînent pour

ainsi dire jamais de
remaniements, les
épreuves nous étaient
libres mises en page
ce qui permet :

1° le contrôle de la
pagination (nécessaire
au point de vue de la
Table des matières) ;

2° le remplissage de
bouts de page à la
fin des rubriques, par
une boutille quelconque
quand le sujet s'y
prête, comme les faits
politiques et sociaux,
etc.

316
— Je vous envoie donc
diligent, Monsieur, de
me renvoyer mises en
page les épreuves que
je vous retourne ainsi
d'hui et celles qui suivent.

— Par simple mesure
d'ordre, je vous rappelle
qu'à moi vous adressez
épreuves et manuscrits
de tous les articles sans
exception, et à M. Pascaley
(29 avenue Tourville Paris)
seulement pour ce moi-ci
les épreuves de son article
« Le congrès des accidents
du travail. »

Pour les épreuves à
suivre je vous en rejoins
un ci-dessus. Vous en
Le courrier m'apporte votre
lettre du 21 courant. Nonseulement
je vous en remercie beaucoup.

Ce que je tiens de vous dire
touchant les caractères des
deux premiers articles —
lesquels sont déjà trop fins —
vous indique que je ne
puis accéder pour le reste
du numéro un caractère
plus fin encore.

Voilà quelle différence
entre les caractères que
vous me proposez et ceux
de la page "Chronique pasle-
suivre".

mentaireⁿ que je vous
envoie ci-joint. Il me
me fait par le caractère
moins gros; et le nu-
méro tout entier doit
être fait d'un même
caractère, simplement
intéressé d'une façon
plus large pour les deux
premiers articles.

Je vous demande
instamment de me dire
si vous aurez le carac-
tère convenable pour
le prochain numéro?

En attendant, si vous
ne pouvez mieux faire,
composez tout avec le
caractère du début.

— Pour les épreuves à
suivre, je vous ai répondu
ici ci-dessus: Nous les
adresserai moi-même
avec les manuscrits.

— Par ce même courrier
et sous le même pli
que les pages gadouées
je vous retourne l'épreuve
de l'article de M. Pascal.

— Veuillez prendre note
Monsieur, que les corrections
indiquées par M. Pascal
priment les miennes;
en cas de désaccord entre
lui et moi, ce sont ses
indications qu'il faut
suivre.

— Je prends note de
vos bonnes paroles,
Monsieur, et suis
convaincu que nous
arriverons à établir
le droit dans des con-
ditions satisfaisant
et vous et moi et nos
lecteurs.

— Agréer je vous
prie, Monsieur, bien
l'assurance de ma
parfaite considération
et de
M. J. B. A. Gadou
pour le reste de